

AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE
DÉRIVATION DES RESSOURCES
PLANIFICATION 2004 - 2005

000 \$	
Services votés	15 017.2 (a)
Revenus nets votés	7 990.0
Salubrité des aliments et nutrition	4 075.0
Stratégie sur la santé environnementale	2 774.8
Virus du Nil occidental	537.1
(d) Biotechnologie	718.5
(e) Gagner la confiance du public	12 234.6 (b)
(f) Usage limité	3 265.2 (b) (c)
(g) Cadre stratégique pour l'agriculture	568.8 (b) (c)
(h) Ajustement budgétaire	1 000.0
	48 181.2

Notes :

(a) Selon le financement de quatre ministères, tous les ajustements subséquents tels que les augmentations de salaire et les exercices de réduction des dépenses.

(b) D'ici 2007-2008, ces sommes seront :

000 \$	
Gagner la confiance du public	12 240.0
Usage limité	3 259.9
Cadre stratégique pour l'agriculture	1 451.7

(c) Les fonds destinés aux usages limités et au Cadre stratégique pour l'agriculture sont éliminées progressivement après 2007-2008.

(d) Objectifs du financement destiné à la biotechnologie :

- (i) Maintien et amélioration de la capacité de réglementation des biopesticides
- (ii) Coopération internationale et harmonisation en matière de réglementation des biopesticides
- (iii) Communication des décisions réglementaires concernant les biopesticides et leur contribution à la lutte antiparasitaire durable

(e) Objectif du financement destiné à Gagner la confiance du public :

Mettre en œuvre la nouvelle *Loi sur les produits antiparasitaires* et fournir des fonds pour les activités qui appuient et complètent cette nouvelle législation. Ces activités sont : SIMDUT, produits de formulation, déclaration des effets nocifs, règlements et recherche, réévaluation, homologation, examen des demandes et réduction du risque.

(f) Objectif du financement destiné aux usages limités :

Améliorer l'accès aux pesticides à usages limités utilisés à des fins agricoles et aux pesticides à risque réduit destinés à des fins agricoles.

(g) Objectif du financement destiné au Cadre stratégique pour l'agriculture :

Effectuer des recherches afin d'appuyer l'introduction des pesticides à usages limités qui présentent un risque réduit pour l'environnement.

(h) Santé Canada fera face aux minimes manques à gagner.